



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-603

Déposé le : 1.11.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Animaleries : quels coûts pour l'Université de Lausanne ?

Texte déposé

En juin 2016, le Conseil national n'a pas suivi les recommandations de la commission de la Science, Education et Culture visant à augmenter de 3,2% les moyens dédiés au domaine Formation, recherche & innovation (FRI), mais a décidé une augmentation limitée à 2% ces prochaines années. Dans ce cas, en tenant compte de l'augmentation du nombre d'étudiants et des exigences, cela sera difficile pour les Ecoles polytechniques fédérales, les Universités et les Hautes écoles d'atteindre leurs objectifs.

Par ailleurs, il y a quelques années, l'Université de Lausanne a réaménagé en animalerie une grande partie du bâtiment précédemment dédié à l'Ecole de pharmacie. Les crédits de ces transformations ayant été prélevés sur l'enveloppe accordée à l'Université pour des travaux réalisés dans ses bâtiments, cette animalerie n'a précisément jamais été discutée au plénum du Grand Conseil.

Or, une animalerie engendre des frais de fonctionnement annuels très importants. Au niveau national, on estime les coûts annuels liés aux animaleries à plus de 100 millions. Notons que l'industrie pharmaceutique, en raison de ces coûts, a diminué fortement le recours aux expérimentations animales.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Avec les moyens limités que la Confédération s'apprête à octroyer au domaine FRI pour ces 4 prochaines années, le Conseil d'Etat va-t-il demander à l'Université de privilégier les étudiants et la formation, ou les souris ?
- 2) A une période où tout le monde doit se serrer la ceinture et trouver des moyens pour faire des économies, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'une meilleure synergie devrait être mise en place pour les animaleries entre l'UNIL et l'EPFL, comme prévu et discuté au Grand Conseil à l'époque, plutôt que de subir des coûts importants pour deux animaleries dans un périmètre très proche ?

- 3) A une période où l'Université devra consentir à des priorisations, comment le Conseil d'Etat peut-il s'assurer que ces choix bénéficieront vraiment au plus grand nombre, soit aux étudiants, plutôt qu'à quelques chercheurs seulement ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



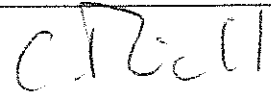
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Claire Richard

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch